



Brève de Stéphanie - 2024-01-25T13:18:13+0100

Soumis par stephanie.bena... le jeu 25/01/2024 - 13:17

Texte

ZFE – Dérogation : l'affichage d'une vignette Crit'Air ne sera pas exigé pour les deux roues motorisées, qui pourront circuler sans restriction dans la ZFE de Montpellier Méditerranée Métropole.

Associer un article

ZFE : ce qui change en 2024

Thématique(s)

Transports - Mobilités

Tags

ZFE

Date publication

jeu 25/01/2024 - 13:17

Source URL: <https://encommun.montpellier.fr/node/1479>